



Préavis municipal N° 01/2022 : Thierrens – rénovation de la villa communale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le 14 mars 2022 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Nathalie Jaton, municipale.

La commission a étudié préalablement le préavis municipal n° 01/2022 et entendu les explications détaillées des 2 représentants de la municipalité.

Les coûts de rénovation de cette villa sont estimés à CHF 320'335.— HT. Selon ce budget les travaux concernant les CFC 1 et 2 représentent un montant de CHF 287'837.—HT. En estimant le volume impacté par la rénovation à 600m³, le coût de rénovation au m³ serait de 480.-/m³ ce qui est acceptable pour ce genre de rénovation.

L'augmentation de loyer projeté à environ 1'900.-/mois sera en mesure de couvrir les frais d'amortissements proposé par la municipalité en conservant la marge brut dégagée par l'immeuble actuellement.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n° 01/2022 – Thierrens – rénovation de la villa communale

Lieu et date *Thierrens, le 28.03.2022*


Christine Dubrit

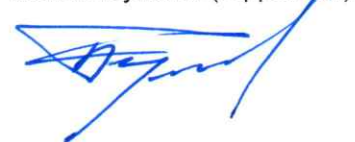
Emilien Piot


Sébastien Gasser


Kevin Forestier



Marin Freymond (rapporteur)



**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**